

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

29 février 2016

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8
Votants : 8

N° 1299/2016

Objet :

Occupation de la Salle
des Fêtes par une
association

« Nouveaux tarifs »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés, Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire présente de la part de responsables d'associations limitrophes leur souhait de louer la Salle des Fêtes à un tarif adapté.
Pour remédier à ce manquement tarifaire

Le Conseil Municipal

Décide A l'unanimité

que le nouveau tarif applicable pour les associations sera le même que celui pratiqué pour les habitants de Chepy, adaptable à chaque formule et selon les mêmes conditions.

Ainsi à compter du 07 mars 2016, les tarifs de locations s'appliquent comme suit :

- A) location de 9 H à 18 H
- B) location de 9 H au lendemain 12 H
- C) location du samedi 8H au dimanche 18H
- D) location du vendredi 18 H au dimanche 18 H
- E) location du vendredi 14 H au dimanche 18 H

Formules	Habitants de Chepy et associations	Arrhes à verser	Habitants à l'extérieur	Arrhes à verser
A	130€	39€	260€	78€
B	262.50€	78.75€	525€	157.50€
C	275€	82.50€	550€	165€
D	290€	87€	580€	174€
E	315€	94.5€	630€	189€

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 08 mars 2016.

Le Maire,
J. ROUSSINET